

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU
SEANCE du mardi 29 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 15 juin, le Bureau d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Monsieur Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h, à la salle de réunion de la Maison des Associations à Saint-Agathon sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; GOUAULT Jacky ; LE GAOUYAT Samuel ; PRIGENT Christian ; PUILLANDRE Elisabeth ; LE BARS Yannick ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN

Absent excusés : CLEC'H Vincent ; LOZAC'H Claude ; PARISCOAT Dominique ; COAIL Christian



DELBU2021-06-086

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - [Chauffeur-ripeur/Gardien de déchèterie Callac – Départ en retraite/mise à jour du grade suite au recrutement](#)

Créations de postes permanents liées au vote du budget prévisionnel 2021, aux mobilités internes/externes, aux avancements de grade suite à réussite à examen professionnel

Le gardien de la déchèterie de Callac, adjoint technique principal 2^{ème} classe, est parti à la retraite le 1^{er} avril 2021. Il a été remplacé, dans le cadre d'une mutation en interne, par un agent, adjoint technique titulaire, qui exerçait les fonctions de chauffeur-ripeur sur la zone sud. Une offre d'emploi de chauffeur-ripeur/agent de déchèterie zone sud a donc été diffusée. La candidature d'un agent nommé adjoint technique stagiaire le 3 mai dernier a été retenue.

Il est donc proposé à compter du 3 mai 2021 :

* de créer un poste d'adjoint technique à temps complet

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération DEL2020-07-235 du Conseil d'Agglomération, en date du 16 juillet 2020, relative à la délégation de pouvoir du Conseil au Bureau pour modifier le tableau des effectifs,

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'Agglomération, à l'unanimité décident ;

- **De valider la création d'un poste à temps complet d'adjoint technique ;**
- **De confirmer que les crédits votés au budget permettent la création de ce poste.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX

